

Discussions sur le niveau du lac Kénogami

# Les compagnies restent sur leur position

par Isabelle Labrie

**CHICOUTIMI** - Les trois rencontres de la table de discussions tenues aux cours des derniers mois n'ont pas permis de dégager une solution pour régler une fois pour toutes le niveau du lac.

Représentant de Saguenay à la table, le conseiller Paul-Roger Cantin a tenu à préciser que contrairement à certaines informations véhiculées, le mandat

n'en était pas un de négociations, mais bien de discussions. Des représentants des compagnies Elkem Métal et Abitibi-Consolidated, de Saguenay, du ministère des Richesses naturelles et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs se sont assis ensemble à trois reprises, mais rien n'a été réglé, au grand dam de Paul-Roger Cantin.

Il raconte que les fonctionnaires provinciaux sont arrivés avec deux solutions: la première consiste en un statu quo (du 15 juin à la Fête du Travail, avec

un niveau cible à 163,7 mètres et un débit minimum de 42,5 m<sup>3</sup>/s). Quant à la seconde, elle propose une période du 15 juin au 21 septembre, avec un débit de 36 m<sup>3</sup>/s et un niveau identique.

Les représentants de Saguenay sont revenus avec une nouvelle proposition qui prévoit une période s'étendant de la fin des crues printanières au 21 septembre et un débit minimum de 21 m<sup>3</sup>/s. Selon Paul-Roger Cantin, les compagnies n'ont pas voulu bouger d'un pouce, pas plus, par contre, qu'elles n'ont contesté les

chiffres qui leur ont été présentés.

«Les compagnies reconnaissent que les citoyens et les citoyennes veulent avoir de l'eau dans leur lac. Cependant, les compagnies maintiennent que même pour un "partage" minime de l'eau, les citoyens d e v r o n t payer

les compagnies pour les pertes. Ceci est totalement inacceptable selon les citoyens et les citoyennes», écrit le représentant de Saguenay à la table de discussions, Ross Tamblyn.

Le maire de Larouche et représentant de la MRC du Fjord, Réjean Lévesque, croit pour sa part qu'il est temps de régler la situation une fois pour toutes et d'arrêter de subventionner des entreprises privées au détriment des usagers du lac. «Elkem dégage des profits de huit millions \$ annuellement grâce à l'eau du lac et emploie 72 personnes. Ça veut adire que tous les ans, nous subventionnons à raison de 110 000 \$ chaque emploi», affirme-t-il.



**MANDAT** - Représentant de Saguenay à la table, le conseiller Paul-Roger Cantin précise que le mandat du comité n'en est pas un de négociations, mais bien de discussions

Selon les représentants des citoyens

## Les conclusions de l'étude doivent être rendues publiques

par Isabelle Labrie

**CHICOUTIMI** - Les représentants des citoyens du lac Kénogami demandent au ministre des Ressources naturelles Pierre Corbeil de rendre public le rapport préparé par des experts du Centre d'expertise hydrique.

Le président du Comité du bassin versant de Lac-Kénogami, Paul Ruel, considère que les conclusions de cette étude doivent

être dévoilées au grand jour. Selon les informations obtenues, elles viendraient corroborer les calculs de Ross Tamblyn à l'effet que les impacts financiers de la diminution des débits seraient minimes.

«Ce n'est pas compliqué: que le ministre nous donne les résultats ou sinon qu'il nous confirme qu'on va avoir de l'eau dans le lac», souligne-t-il.

Au cabinet du ministre Pierre

Corbeil, son attaché de presse, Mathieu St-Amant, a confirmé qu'un rapport avait été remis par le Centre d'expertise hydrique, mais qu'il s'agit d'un document interne qui ne sera pas rendu public.

«C'est un rapport très technique qui est présentement sous analyse. Nous travaillons toujours pour trouver une solution», a indiqué M. St-Amant.



**PROPOSITION** - Jean-Noël Gervais et Réjean Lévesque (en haut) de même que Paul Ruel, Paul-Roger Cantin, Claude Collard et Gilles Potvin souhaitent que le ministre Pierre Corbeil tienne compte de leur proposition pour régler la problématique du niveau du lac Kénogami.  
(Photos Jeannot Lévesque)

Selon le représentant des citoyens  
**Les coûts ont été exagérés par Elkem Metal et ACI**



**CHICOUTIMI-** Il n'en coûterait pas une fortune à Elkem Métal et Abitibi-Consolidated Inc (ACI) pour accommoder les utilisateurs du lac Kénogami qui réclament depuis de nombreuses années un niveau d'eau plus élevé.

C'est du moins ce que révèle le rapport du représentant des citoyens à la table de discussions pour le renouvellement du bail d'utilisation des ressources hydrauliques sur la rivière Chicoutimi, Ross Tamblyn.

À partir des données fournies par le ministère de l'Environnement, comprenant les apports d'eau quotidiens, les niveaux du lac et les débits des six dernières années, M. Tamblyn a effectué des calculs qui l'amènent à conclure que le seuil de rentabilité des compagnies productrices

d'énergie diminuerait d'environ 1,8 % par année si le débit passait de 42 m<sup>3</sup>/s à 21 m<sup>3</sup>/s entre la fin des crues printanières et le 21 septembre. En prenant en compte les profits réalisés par Elkem Métal et ACI, il en vient à la conclusion que l'impact financier pour ces deux compagnies se situerait autour de 150 000 \$ annuellement.

Le conseiller de Saguenay, Paul-Roger Cantin, qui siège également à la table discussions, rapporte que lors de leur dévoilement, ces chiffres ont été

accueillis avec un certain scepticisme, autant du côté des représentants des compagnies que de ceux du ministère des Ressources naturelles et du ministère du

Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Des experts du Centre d'expertise hydrique se sont donc penchés sur le dossier, et à partir de nouveaux calculs, ils seraient arrivés à un taux encore plus bas, à 1,4 %. Une copie de ce rapport a été remis au ministre des Ressources naturelles, Pierre Corbeil, qui ne l'a pas rendu public.

Pour tous les intervenants régionaux qui ont à coeur de hausser le niveau du lac Kénogami, autant le comité du bassin de Lac-Kénogami, des rivières Chicoutimi et aux Sables, l'Association pour la protection du lac Kénogami (APLK), le comité de citoyens de Laterrière, la MRC du Fjord, cet éclairage nouveau

démontre hors de tout doute que la compagnie Elkem Métal exagère au plus haut point quand elle prétend que la diminution du débit se traduirait par des pertes de plusieurs dizaines de millions \$.

«C'est un mensonge éhonté. Dans les faits, les pertes seraient au moins 30 fois moins élevées que les affirmations du directeur général d'Elkem Métal», souligne le président de l'APLK, Claude Collard.

**Consensus**

Pour sa part, Paul-Roger Cantin tient à souligner qu'il y a consensus de tous les intervenants touchés par cette diminution du débit, même ceux qui représentent les rivières Chicoutimi et aux Sables, qui pourraient être touchés par cette mesure: «Le message n'est pas compliqué à comprendre: tout le monde veut de l'eau dans le lac mais les compagnies ne veulent rien entendre.»

Maintenant que le rapport est disponible, ils espèrent que le ministre Pierre Corbeil va en tenir compte lors du renouvellement des droits hydrauliques.



ISABELLE  
ilabrie@lequotidien.com

Claude Collard confie avoir certaines inquiétudes sur les négociations, surtout depuis qu'il a appris que Québec a conclu un nouveau contrat avec ACI pour le maintien du barrage-réservoir situé à l'exutoire du lac Onatchiway.

«Il ne faut pas que ça devienne l'exemple à suivre», souligne-t-il.